

Info CGSLB

Transport et logistique (CP 140.03): Prime de fin d'année

Votre prime de fin d'année sera versée en décembre !

Quelles sont les conditions à remplir?

Pour avoir droit à la prime, vous devez avoir travaillé dans le secteur **entre le 1er juillet 2023 et le 30 juin 2024** (période de référence). Un minimum de 2.500 € de rémunération brute doit également avoir été déclaré à l'ONSS.

Comment est calculée votre prime de fin d'année?

La prime de fin d'année brute s'élève à **5 % de la rémunération brute** que vous avez perçue au cours de la période de référence.

Que devez-vous faire?

En **novembre**, vous recevrez un **courrier** du Fonds social avec le montant net de votre prime et la demande de communication de votre numéro de compte courant.

Vous pouvez le communiquer via le site web du Fonds ou par courrier.

N'oubliez pas de joindre le formulaire complété et signé ainsi qu'une copie de votre carte d'identité. **Veillez à envoyer ce formulaire au Fonds avant le 30 novembre**.

Si vous ne le faites pas à temps, il se peut que votre prime ne soit versée que plus tard.

Quand votre prime de fin d'année sera-t-elle versée ?

Le paiement sera effectué à partir du 20 décembre par l'intermédiaire du Fonds social.

Pour plus d'informations concernant cette prime, veuillez consulter le site web du Fonds :

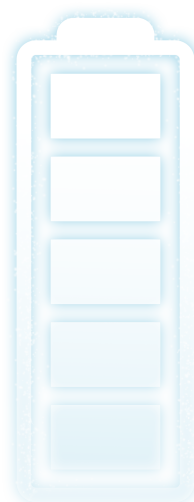
<https://www.fstl.be/ouvriers/primes-interventions-financieres-et-pension/prime-de-fin-d-annee/>.

Des questions?

Prenez contact avec votre secrétariat CGSLB.

Likez notre [page Facebook](#) et suivez l'actualité du Transport et de la Logistique via www.facebook.com/CGSLBTransportLogistique.

#cgslbtransportetlogistique #énergiepositive #énergiefinancière



CGSLB | SYNDICAT LIBÉRAL BULLETIN D’AFFILIATION

Coördonnées (en majuscules s.v.p.)

zone

secrétariat

nom

prénom

rue

n°

bte

code postal

commune

n° registre nat. (dos de la carte d’identité)

sexe homme femme

date de naissance

nationalité

langue français néerlandais

état civil

nom partenaire

compte en banque IBAN

BIC

tél.

gsm

e-mail privé

e-mail travail

Renseignements professionnels

nom employeur

adresse

en service à partir du

numéro d’entreprise

commission paritaire

secteur d’entreprise

temps plein oui non si non, je travaille h/semaine

temps plein h/semaine

ouvrier employé cadre chômage complet étudiant autre

Affiliation syndicale

je souhaite m’affilier dans la zone où j’habite je travaille

à inscrire à partir du

venant de la CSC FGTB nouvel affilié

y affilié depuis le

jusqu’au

mode de paiement des cotisations domiciliation virement bancaire ordre permanent

signature affilié

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier.

Mandat de prélèvement SEPA domiciliation européenne perception récurrente (Business to Customer)

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d’être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

DONNÉES TITULAIRE DU COMPTE (à compléter par le débiteur)

nom

adresse

.....

numéro de compte:

IBAN

BIC

nom affilié (si autre que le débiteur)

fait à signature

date

DONNÉES CRÉANCIER

nom : CGSLB

identifiant créancier : BE66 007 0850330011

adresse : Koning Albertlaan 95, 9000 Gent, België

RÉSERVÉ À LA CGSLB

motif domiciliation : cotisation pour numéro d’affiliation

numéro de mandat

Veuillez remettre ce formulaire à votre secrétariat CGSLB. En cas d’arrêt de la domiciliation, le créancier (la CGSLB) doit en être averti.